

lois de l'économie politique. S'il était possible de protéger l'agriculteur, l'Etat devrait lui verser pour chaque livre de ses produits un montant égal à la protection ou à la faculté de déterminer les prix que les impôts du commerce assurent au manufacturier, impôt que solde toujours le consommateur. Voilà ce qu'il faudrait pour protéger le fermier, car tous ses produits ont trouvé leur prix dans les marchés libres du globe. Le feront-ils, les protectionnistes? J'affirme qu'ils ne le pourraient pas; et même s'ils le pouvaient, on serait revenu au point de départ, parce que du même coup le prix de toute autre chose monterait. Le chirurgien, le médecin, l'artisan ou l'ouvrier syndiqué ou toute personne rendant le moindre service au fermier majorerait ses prix et le cultivateur ne serait pas en meilleure situation qu'avant. A la fin il serait obligé d'unir sa voix à celles qui, dans cette Chambre, d'une année à l'autre, ne cessent de se lamenter et de réclamer la protection pour le manufacturier; c'est ce qui me paraît être le principal objet du présent amendement.

Je maintiens qu'on ne peut pas protéger l'agriculteur. Il demande simplement qu'on le dégage du fardeau des autres industries. Autrefois ceux qui profitaient des impôts prescrits contre l'importation ont réussi à faire croire à l'ouvrier que le régime protectionniste lui assurait des salaires élevés. Mais l'ouvrier a déjà découvert que ces gens ne s'intéressent nullement à lui, sauf qu'ils veulent voir chaque matin, aux portes des usines, un grand nombre d'hommes en quête d'emploi. A cette heure ils veulent convaincre le cultivateur que s'il consentait à une protection plus vigoureuse pour le manufacturier, ses propres produits se vendraient plus cher en conséquence. Voilà qui est impossible tant que nous produisons en vue de l'exportation; et chaque relèvement du tarif, si léger soit-il, ajoute à la difficulté qu'a le fermier de produire à un prix lui permettant de concurrencer ses rivaux sur les marchés de l'univers. Sans doute les protectionnistes dans cette Chambre veulent nous montrer sous un faux jour à nos commettants; mais nous appuyons le ministre parce que son programme législatif est avantageux aux agriculteurs et au public en général. La presse, les auteurs de lettres anonymes, de même qu'un certain nombre des membres qui ont pris part à la discussion en Chambre, ont cherché à tourner ce groupe en dérision; mais si le parti conservateur avait été sincère dans sa critique du traité avec l'Australie et dans son prétendu souci du bien-être des fermiers, il se serait placé sur un tout autre terrain pour censurer la convention australienne. Il eût critiqué la prescription du traité qui impose un droit de 3 cents

par livre sur les raisins secs puisque le Canada importe presque tous ses raisins secs non pas de l'Australie mais d'autres pays qui ne jouissent pas d'un tarif préférentiel. Je suppose que l'Australie ne pourra pas nous envoyer cette année plus d'un vingtième de notre approvisionnement. Les importations en franchise de l'Australie ne profiteront qu'aux gros négociants; le détaillant n'en bénéficiera pas, encore moins le consommateur. Je trouve étrange que nos amis conservateurs n'aient dit mot de cet aspect du traité, qui intéresse le plus le manufacturier puisqu'il va faire hausser le coût de la vie et ajouter aux frais de production de nos cultivateurs. Mais chaque fois qu'il s'agit d'imposer une amende sur l'importation d'un objet quelconque, le protectionniste est content, aveuglé qu'il est par l'espoir d'un gain immédiat qu'il réalisera le jour où les autorités taxeront le produit qui l'intéresse particulièrement. En vérité il ne faut jamais s'attendre que ceux qui préconisent une taxe sur les denrées alimentaires soient conséquents ou justes.

L'autre jour l'honorable député de Calgary-Est (M. Davis), prétendant me citer de la page 513 (v.a.) du Hansard, a en réalité cité les paroles de sir Richard Cartwright. Je ne veux pas faire amende honorable au nom de sir Richard Cartwright; à cette époque, ses preuves étaient irrécusables. J'ai toujours la conviction que la protection, sous toutes les formes possibles, n'est qu'un vol, oui, un vol légalisé, tout comme sir Richard Cartwright l'a dit. Quiconque se donne la peine d'examiner un peu cette question aujourd'hui doit conclure que si le régime protecteur n'assurait point à certains un bénéfice immérité, il disparaîtrait du jour au lendemain.

Elle n'a jamais produit ce résultat. On dit qu'elle crée un marché domestique. Cela n'est qu'une farce. L'honorable député a cité les débats pour indiquer que l'industrie agricole recevait des subventions, de fortes sommes d'argent étant payées pour les frais de déplacement des inspecteurs et autres qui s'occupent du travail de propagande. Comment peut-il appeler cela une subvention à l'industrie agricole, je l'ignore. Le paiement des frais de déplacement des inspecteurs et des conférenciers ne constitue pas une subvention à l'industrie. Je voudrais savoir ce qu'il pense des frais de déplacement d'honorables messieurs qui se rendent aux confins du monde pour y signer des conventions de commerce pour d'autres industries. Que dit-il du paiement des salaires et des dépenses des garde-côtes dans chaque pays industriel qui expédie des articles manufacturés dans notre pays? Pour la protection de nos manufacturiers, une armée d'hommes surveillent